REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N° 382 /PR/MEF

relatif au contrôle de la position en francs CFA et en devises des établissements bancaires et financiers vis-à-vis de l'étranger.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU la loi N°62-22 du 9 juillet 1962, autorisant la ratification du Traité instituant une Union Monétaire Ouest Africaine et l'Accord de Coopération entre la République Française et les Etats membres de l'Union signés le 12 mai 1962 ;
VU la Loi N°65-22 du 8 juillet 1965, portant organisation de la profession bancaire et des activités s'y rattachant et règlementation du crédit ;
VU l' Ordonnance N°17/PR/MFAEP du 29 juin 1967, relative aux relations financières avec l'étranger ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Les créances en francs CFA et en toutes autres devises que les établissements bancaires et financiers établis en République du Dahomey détiennent sur l'étranger et les engagements en francs CFA et en toutes autres devises qu'ils ont à l'égard de l'étranger sont soumis au contrôle du Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2 - Le Ministre de l'Economie et des Finances peut déléguer son pouvoir de contrôle à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui l'exercera par voie d'instructions aux banques et établissements financiers.

Article 3 - Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 20 Décembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Stanislas Yédomon KPOGNON

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5 SGG 4 - Ministères 9 - MEF 8 - IAA 1 Gde Chanc. 1 - Banques 8 - SCDACA 1 Chamb. Com. 4 - DGAE 4 - BCEAO 4 - Conseil Nat.du Crédit 2 - DI 8 - DB-CF-DC-3 - SGM 10 - DN 1 - DCCT 1 - DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 Trésor 4 - JORD 1.